

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**MARDI 28 NOVEMBRE 2017 – 19 H 00
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340 SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG, QC. J1X 1K9**

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

MEMBRES PRÉSENTS (P):

Commissaires		Commissaires parents	
Gordon Barnett	P	Mary Gilman	P
Claire Beaubien	P	Paul Laberge	Absent
Daniel Brodie	P	Cindy Véronneau	Absent
Richard Gagnon	GH	Kenneth Waterhouse	P
Gary Holliday	P	DC	
Joy Humenuik, <i>Vice-présidente</i>	P	Secrétaire général, Éric Campbell	P
Mary-Ellen Kirby	P	Directeur général, Christian Provencher	P
Frank MacGregor	P	Directrice générale adjointe et directrice des Services pédagogiques, Kandy Mackey	P
Alice McCrory	P	Directeur des ressources humaines, Jeffrey Pauw	P
Jonathan Murray	P	Directeur des Services financiers, Sophie Leduc	P
Michael Murray, <i>Président</i>	P	Directeur des opérations, Michel Soucy	P
Tina Pezzi-Bilodeau	GH	Directrice des Services complémentaires, Gail Kelso	Absent

OBSERVATEURS

Sharon Priest, conseillère en communications

PUBLIC

Megan Seline, présidente de l'*Appalachian Teachers' Association* (ATA)
Matthew McCully, The Record

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre l'assemblée à 19 h 10.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

LE QUORUM EST ATTEINT ET IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie d'accepter l'ordre du jour du 28 novembre 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2017

Résolution no. ETSB17-11-51

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2017

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2017 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant le début de la réunion, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 24 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

Considérant les résultats qui ont été récemment présentés, la CSET prévoit-elle publier ces données positives ?

M. Murray

Les données concernant la CSET seront disponibles seulement dans le rapport annuel 2016-2017.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et la Direction générale de la Commission scolaire Eastern Townships désirent souligner les réalisations suivantes :

- Au début du mois d'octobre, huit élèves de l'École secondaire régionale Alexander Galt ont été invités à participer au concours de graffiti « L'Art t'appelle » tenu à Sherbrooke. Parmi les huit élèves sélectionnés, sept ont répondu à l'appel et ont décoré des chasses-neiges pour la Ville de Sherbrooke. Deux des élèves de GALT, Zach Burns et Zavia Przytyk, ont été désignés comme gagnants. Nous félicitons Zach et Zavia ainsi que tous les élèves qui ont participé, soit Jonah Rawal, Aurélie Guillette, Kayleigh Hafford, Sarah Haseltine et Kaiden Nguyen, sans oublier leur enseignant Jean-Francois Colley;

- Le 7 novembre, les élèves de l'École de Sutton ont entrepris de peindre l'image d'une tempête dans le cadre de la Francoderole (*Color Our World*) et de la programmation de la Murale du 150^e des enfants du Canada. Tous les élèves de l'école ont participé à la création de la murale de l'école et 26 d'entre eux ont été choisis pour faire partie de l'équipe des créateurs de la murale nationale qui fera d'abord le tour du pays pour ensuite être exposée à Ottawa. Tout au long de la journée, les élèves de chaque classe se sont succédés pour laisser leur marque sur la murale de l'école tandis que les élèves du second groupe travaillaient sur leur section de la murale nationale. Nous félicitons tous les élèves de l'École de Sutton qui, ensemble, ont contribué à ce projet unique;
- Du 20 au 24 novembre, nous avons rendu hommage à nos collègues des services pédagogiques, des services administratifs, des services complémentaires et des services aux élèves. Chaque jour, ils contribuent à faire une différence dans la vie personnelle et scolaire de nos élèves. Nous les remercions pour leur dévouement tout au long de l'année;
- Les 21 et 22 novembre, le groupe *Robb Nash Project* a offert une prestation dans les écoles secondaires régionales Alexander Galt et Richmond. À travers des histoires personnelles et une musique qui va droit au cœur, le groupe a livré un message d'espoir aux jeunes en détresse qui se sentent déprimés ou qui pensent au suicide. Les élèves ont été visiblement touchés par ces prestations qui incitent les jeunes à demander de l'aide lorsqu'ils en ressentent le besoin. Nos écoles n'y faisant pas exception, nous avons vu des élèves ayant assisté aux représentations se confier à des membres du personnel ou à des intervenants des services complémentaires afin d'obtenir de l'aide. Ces intervenants professionnels ont offert leur soutien aux élèves qui en ont fait la demande et demeureront disponibles pour eux au cours des semaines à venir. M. Nash et son groupe ont applaudi les deux équipes d'intervenants pour leur approche à la fois professionnelle et empathique. Nous tenons à les remercier à notre tour et nous saluons leur immense dévouement.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a aucune affaire découlant de la réunion précédente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Annonce

Le président annonce que le directeur général, C. Provencher, a remis sa démission. Il mentionne aussi que le Conseil a accepté, bien qu'avec regret, sa démission.

7.2 Rapport annuel de la Commission scolaire Eastern Townships 2016-2017

Le directeur général et la directrice générale adjointe présentent et passent en revue le rapport annuel de l'année scolaire 2016-2017.

Résolution no. ETSB17-11-52**Rapport annuel de la Commission scolaire Eastern Townships 2016-2017**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien que le rapport annuel de la CSET 2016-2017 soit reçu tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Approbation des actes d'établissement et du plan triennal

Le secrétaire général dépose les actes d'établissement et le plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Il mentionne qu'un acte d'établissement, soit celui de la Formation professionnelle au Campus Brome-Missisquoi n'a pas encore été revu et les modifications, s'il y a lieu, seront apportées plus tard au cours du mois de décembre.

Résolution no. ETSB17-11-53**Approbation des actes d'établissement**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'adopter les actes d'établissement tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Approbation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles**Résolution no. ETSB17-11-54****Approbation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Un exemplaire des actes d'établissement et du plan triennal de répartition et de destination des immeubles est annexé à la copie officielle du procès-verbal dont il fait partie intégrante.

7.4 Critères pour l'inscription des élèves à la Commission scolaire Eastern Townships pour l'année scolaire 2018-2019**Résolution no. ETSB17-11-55****Critères pour l'inscription des élèves à la Commission scolaire Eastern Townships pour l'année scolaire 2018-2019**

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée par la Commission scolaire Eastern Townships aux critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE ces critères ont fait l'objet d'une consultation auprès des enseignants de la Commission scolaire Eastern Townships par l'entremise du *Appalachian Teacher's Association (ATA)*;

ATTENDU QUE ces critères ont fait l'objet d'une consultation auprès du comité des parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire F. MacGregor que la Commission scolaire Eastern Townships approuve les critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire Eastern Townships pour l'année scolaire 2018-2019 (Section 239 de la *Loi sur l'instruction publique*).

Adoptée à l'unanimité

7.6 Action collective

Le président invite les personnes qui n'ont pas signé le formulaire de retrait ou le formulaire de renonciation, et qui ont eu des enfants dans le système public d'éducation entre 2009-2010 et aujourd'hui, de quitter la table.

Résolution no. ETSB17-11-56

Action collective

ATTENDU QUE considérant la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire Eastern Townships (la « commission scolaire ») et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« **Action collective** »);

ATTENDU QUE considérant le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

ATTENDU QUE considérant la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la commission scolaire le 22 juin 2017;

ATTENDU QUE considérant que, conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la commission scolaire a avisé ses assureurs de l'Action collective;

ATTENDU QUE considérant l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la commission scolaire dans le dossier de l'Action collective;

ATTENDU QUE considérant que la commission scolaire désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

II EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday d'autoriser le secrétaire général à informer les procureurs *ad litem* de la commission scolaire, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la commission scolaire exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Adoptée à l'unanimité

Les personnes qui ont quitté d'elles-mêmes la table sont invitées à y revenir.

8. RAPPORTS

8.1 Rapport du directeur général

Le directeur général ne présente pas de rapport. M. Provencher remercie toutes les personnes présentes. Il mentionne que son passage à la Commission scolaire Eastern Townships fut une expérience agréable.

8.2 Rapport du président

Le président, M. Murray, mentionne les points suivants:

- Il remercie le directeur général sortant et exprime ses regrets de le voir quitter
- Les taxes scolaires ajustées par région
- Les participants ont été nombreux aux ateliers portant sur les conseils d'établissement offerts dans les trois écoles secondaires et au centre administratif et les ont appréciés.
- Les subventions décentralisées
- L'assemblée annuelle de l'ACSAQ à Saint-Sauveur
- Le symposium annuel des commissaires 17-18 novembre 2017
- Le colloque de l'ADIGECS
- Les réunions concernant l'action collective
- La soirée de reconnaissance pour les employés ayant atteint 25 années de service au sein de la Commission scolaire Eastern Townships.

9. RAPPORTS DES COMITÉS CONSULTATIFS

9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif, le commissaire M. Murray, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du comité exécutif de ce soir:

- Plan d'embauche pour le mois de novembre 2017-2018;
- Action collective

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire G. Barnett, présente le seul point de discussion à l'ordre du jour de la réunion du 21 novembre 2017 :

- Action collective

9.3 Comité consultatif de vérification

La présidente du comité consultatif de vérification, la commissaire J. Humenuik, présente les résolutions suivantes:

9.3.1 FINANCES

9.3.1.1 Régime d'emprunts à long terme

Résolution no. ETSB17-11-57 Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission Scolaire Eastern Townships (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 611 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

SUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSAIRE J. HUMENUIK, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 611 000 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président, Michael Murray;
La vice-présidente, Joy Humenuik;
La directrice générale adjointe, Kandy Mackey ou
La directrice des finances, Sophie Leduc;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.2 Rémunération des commissaires

Résolution no. ETSB17-11-58

Rémunération des commissaires

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé un décret (702-2017) concernant la rémunération des commissaires en vigueur le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil des commissaires peut aussi prévoir, aux conditions et dans la mesure qu'il détermine, le versement d'allocations aux membres pour les dépenses qu'ils doivent faire dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE l'article 175 stipule également que le montant annuel maximal de la rémunération qui peut être versé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire est déterminé par le gouvernement lequel peut également déterminer la fraction de la rémunération qui leur est versée à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses.

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'établir la rémunération des commissaires, incluant les bénéficiaires, de la façon suivante:

Montant éligible selon le décret 702-2017				
	Item du décret #	\$	#	Total
Commissaires	1	5,202.00	16	\$ 83,232.00
Membres du comité exécutif	2	5,168.00	7	\$ 36,176.00
ETP min	3			\$ 16,274.00
Déplacement des commissaires > 75 km	4	2,034.00	3	\$ 6,102.00
Montant total éligible après indexation				<u>\$141,784.00</u>

	# Élus	\$ par travail	Total dépenses
Coopté	0	\$ -	\$ -
Élu	5	\$ 4,608	\$ 23,038.00
Parent	4	\$ 4,608	\$ 18,430.00
Président comité	5	\$ 6,143	\$ 30,717.00
Vice-président	1	\$ 10,751	\$ 10,751.00
Président	1	\$ 26,109	\$ 26,109.00
Bénéficiaires marginaux			<u>\$ 5,739.00</u>
TOTAL			<u>\$ 114,784.00</u>

ATTENDU QU'un montant de 16 500 \$ à l'intérieur de l'enveloppe des commissaires est alloué aux dépenses de voyage et un montant de 10 500 \$ est alloué au développement professionnel;

ATTENDU QUE les montants provenant de l'enveloppe des commissaires non déboursés à la fin de l'année seront divisés en 16 parts égales entre les commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'établir la rémunération des commissaires tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.3 Nomination des signataires autorisés

Résolution no. ETSB17-11-59

Nomination des signataires autorisés

ATTENDU QUE le départ de membres du personnel a pour effet de changer les noms des représentants autorisés à signer des documents bancaires au nom de la Commission scolaire Eastern Townships;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik qu'à compter du 20 décembre 2017, seules les personnes énumérées ci-dessous, à leur postes respectifs, soient autorisées à signer, au nom de la Commission scolaire Eastern Townships, tous les documents bancaires requis par la Banque Nationale du Canada;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la résolution précédente, telle qu'approuvée le 22 mars 2016, nommant les signataires, soit considérée comme annulée;

Le président du Conseil des commissaires: Michael Murray

ou

La vice-présidente du Conseil des commissaires: Joy Humenuik

et

La directrice générale: Kandy Mackey

ou

La directrice des Services financiers: Sophie Leduc

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.4 Accès aux informations disponibles sur Clic-Québec

Résolution no. ETSB17-11-60

Accès aux informations disponibles sur Clic-Québec

Commission scolaire Eastern Townships (NEQ : 1021277874)

IL EST RÉSOLU QUE :

Mme Sophie Leduc et M. Richard Benoit soient autorisés

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

• à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, il est proposé par J. Humenuik d'approuver la résolution mentionnée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 BÂTIMENTS ET TERRAINS

9.3.2.1 Centre administratif – Réorganisation/Agrandissement – Phase 1 – Travaux additionnels

Résolution no. ETSB17-11-61

Centre administratif – Réorganisation/Agrandissement – Phase 1 – Travaux additionnels

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 175 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA - Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QU'il a été proposé par résolution sur une base budgétaire no. ETSB17-09-28, le 26 septembre 2017, d'effectuer les travaux;

ATTENDU QU'en cours de projet, il a été constaté qu'une expertise professionnelle et des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour compléter le projet;

ATTENDU QU'un montant de 150 000 \$ doit être déboursé pour acquitter le travail supplémentaires et les honoraires professionnels (incluant les taxes) afin de compléter le projet;

ATTENDU QUE le montant total estimé pour compléter le projet, incluant tous les contrats, les honoraires professionnels et les taxes, s'élève à 325 000 \$;

ATTENDU QUE toutes les sommes additionnelles requises pour compléter le projet seront prélevées à même le programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les modifications et/ou les travaux additionnels soient accordés afin de compléter les travaux pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Commission scolaire Eastern Townships– Signature d’une entente avec la municipalité du Canton de Hatley

Résolution no. ETSB17-11-62

Commission scolaire Eastern Townships– Signature d’une entente avec la municipalité du Canton de Hatley

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la sécurité civile*, les municipalités doivent mettre en place un plan de sécurité civile dans l’éventualité d’une catastrophe majeure afin de protéger sa population;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) possède les ressources afin de venir en aide et soutenir la municipalité du Canton de Hatley en cas de situation de catastrophe majeure;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a demandé à la CSET une assistance en cas de situation d’urgence, si ses propres locaux ne sont pas disponibles ou si sa capacité ne suffit pas à combler les besoins;

ATTENDU QUE la CSET permettrait à la municipalité du Canton de Hatley d’utiliser les locaux de l’École primaire de North Hatley comme Centre d’aide aux sinistrés dans l’éventualité d’une catastrophe majeure, si la situation l’exige si ses locaux ne sont pas disponibles ou si sa capacité ne suffit pas à combler les besoins;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte d’assumer tous les frais associés pour l’utilisation de ces locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien d’autoriser la CSET à signer une entente avec la municipalité du Canton de Hatley pour permettre l’utilisation des locaux de l’École primaire de North Hatley en situations de crise majeure.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu’en l’absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l’unanimité

9.3.2 TRANSPORTS

Aucune résolution n’a été soumise au Conseil.

9.4 Comité consultatif des Services éducatifs

Le président du comité consultatif des Services éducatifs, le commissaire R. Gagnon, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du 7 novembre 2017:

- Le sondage enseignant et parent “*The Learning Bar*”
- Données juin 2017
- NEXT School Initiative.

Il mentionne que la prochaine réunion est prévue le 5 décembre 2017.

Le président présente aussi la résolution suivante:

9.4.1 Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)-Montérégie

Résolution no. ETSB17-11-63

Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)-Montérégie

ATTENDU QUE certaines de nos écoles, dans le cadre de leur approche santé, aimeraient travailler avec un représentant du *RSEQ Montérégie*;

ATTENDU QUE seules les écoles secondaires ou les commissions scolaires peuvent adhérer au *RSEQ Montérégie*;

ATTENDU QUE pour devenir membre, une commission scolaire doit présenter une résolution adoptée par son Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion mensuels pour l'année scolaire 2017-2018 sont de 350 \$ plus 0,22 \$ par élève du niveau primaire et 0,23 \$ par élève du niveau secondaire, établi à partir de la population étudiante au 30 septembre de l'année en cours, ce qui représente un montant de 715,00 \$;

ATTENDU QUE les Services pédagogiques assumeront le paiement de cette somme;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships délèguera monsieur Nate Forster à *RSEQ Montérégie*. Le mandat de ce délégué sera en rapport avec le programme des activités 2017-2018 tel que soumis par le *RSEQ Montérégie*. Dans le cadre de son mandat, le délégué devra participer au processus décisionnel de ladite association et faire le suivi des décisions qui seront prises, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon que la Commission scolaire Eastern Townships devienne membre du *RSEQ Montérégie* pour l'année scolaire 2017-2018 afin de permettre à nos écoles d'avoir accès à leurs services et de nommer une personne à titre de la déléguée pour représenter notre commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Comité consultatif des communications

Le président du comité consultatif des communications, le commissaire D. Brodie, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du 21 novembre 2017:

- Priorités du Service des communications pour 2017-2018;
- Ateliers pour les conseils d'établissement - Réactions;
- Portes ouvertes - Réactions;
- Inscription d'élèves;
- Demandes d'admissibilité;
- Dates de la période d'inscription.

Il mentionne également que la prochaine réunion du comité consultatif des communications est prévue le 16 janvier 2017.

9.6 Comité consultatif des ressources humaines

Le président du comité consultatif des ressources humaines, le commissaire, F. MacGregor, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du 14 novembre 2017:

- Mandat et membres des comités
- Priorités des ressources humaines 2017 – Mise à jour 2018
- Politique sur les pratiques d'embauche - Réactions
- Présentation du directeur adjoint des ressources humaines, Pierre-André Arel, et de ses mandats
- Rapport d'absentéisme
- Harcèlement sur les lieux de travail (courtoisie)
- Calendrier scolaire 2018-2019

Le président mentionne également que la prochaine réunion du Service des ressources humaines est prévue le 30 janvier 2017.

9.7 Comité consultatif du transport

Le président du Comité consultatif du transport, le commissaire G. Holliday, mentionne que la réunion prévue le 14 novembre 2017 a été annulée. Il ajoute que la prochaine réunion du comité consultatif de transport est prévue le 30 janvier 2018.

9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée

En l'absence de la présidente du comité consultatif de l'éducation spécialisée, C. Véronneau, il n'y a pas de rapport.

La directrice des Services pédagogiques, K. Mackey, présente la résolution suivante:

9.8.1 Modification la composition du Comité consultatif d'éducation spécialisée

Résolution no. ETSB17-11-64

Modification la composition du Comité consultatif d'éducation spécialisée

ATTENDU QUE le comité consultatif d'éducation spécialisée (CCES) est actuellement composée de 18 parents, 3 enseignants, 1 membre de la direction, 3 agences externes, 1 professionnel, 1 représentant de la direction générale et 1 membre du personnel de soutien;

ATTENDU QUE 24 parents ont inscrit leur nom afin de faire partie du CCES en 2017-2018;

ATTENDU QUE le comité central des parents a approuvé les noms des parents qui leur ont été transmis lors de leur dernière réunion ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'éducation spécialisée a recommandé d'ajouter cinq (5) parents à ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. Gilman d'approuver la composition suivante du Comité consultatif d'éducation spécialisée, tel que recommandé par le Comité consultatif d'éducation spécialisée :

23 parents	3 enseignants
1 membre de la direction	3 agents externes
1 professionnel	1 représentant de la direction générale
1 membre du personnel de soutien	1 commissaire

Adoptée à l'unanimité

Elle mentionne également que la prochaine réunion du comité consultatif d'éducation spécialisée est prévue le 10 janvier 2018.

10. Comité de parents

Le commissaire représentant les parents, K. Waterhouse, présente les sujets qui ont été discutés lors de la réunion du 1^{er} novembre 2017 :

- Actes d'établissement
- Politique de levée de fonds
- Horaire des présentations des directeurs/trices
- Rapport de la CCES, FCPQ et du Service des transports.

Le commissaire représentant les parents mentionne également que la prochaine réunion du Comité de parents est prévue le 6 décembre 2017.

11. Comité consultatif des élèves

La représentante du comité consultatif des élèves, la commissaire J. Humenuik, mentionne que la prochaine réunion est prévue le 5 décembre 2017. Les élèves rencontreront les commissaires lors de leur réunion du comité consultatif des Services éducatifs.

12. RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU QUÉBEC (ACSAQ)

Le commissaire M. Murray reconnaît le travail de lobbying effectué par l'ACSAQ concernant la réforme de la taxe scolaire. Il mentionne également que l'ACSAQ n'a pas encore trouvé un directeur exécutif.

13. RAPPORT DE LA SOFIE

La commissaire J. Humenuik mentionne que la SOFIE a mandaté un chasseur de têtes afin de trouver un nouveau directeur général.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

- Le commissaire G. Barnett a participé à la dernière réunion du conseil d'établissement de l'École secondaire régionale Alexander Galt. Les réactions ont été positives concernant les ateliers concernant les conseils d'établissement. Deux parents ont remis leur démission et devront être remplacés.
- Un exercice de confinement a eu lieu et une discussion a eu lieu concernant les élèves ayant besoin d'une médication.
- Il a participé à la soirée de remise des diplômes à l'École secondaire régionale Alexander Galt le 10 novembre. La médaille du Gouverneur Général a été décernée à Amélie Provencher par le directeur général, C. Provencher.
- Il a aussi participé à la réunion du conseil d'établissement de New Horizons le 11 novembre.
- Le commissaire D. Brodie a mentionné certaines activités qui ont eu lieu au Centre communautaire d'apprentissage Memphremagog, tels que la course des elfes, la soupe aux roches, la célébration des récoltes.
- Le commissaire G. Holliday a participé aux Portes ouvertes de toutes les écoles secondaires. Il mentionne aussi quelques-unes des activités qui se sont déroulées à l'École secondaire régionale de Richmond.
- La commissaire M. Gilman mentionne qu'une Journée Carrière a été organisée à l'École secondaire Massey-Vanier en collaboration avec l'Association des *Townshippers*. De

même, elle informe les commissaires que le *Music Extravaganza* de MVHS aura lieu le 20 décembre à 19 h 00.

- La commissaire M. Kirby a participé la dernière réunion du conseil d'établissement de l'École primaire de Sawyerville et mentionne que l'école est très satisfaite des rénovations qui ont été récemment effectuées dans les salles de toilettes.
- Le commissaire F. MacGregor a participé à la dernière réunion du conseil d'établissement de l'École primaire de Sherbrooke. Les fonds décentralisés ont été discutés. Les parents réunis autour de la table étaient très satisfaits.
- La commissaire C. Beaubien a participé à la réunion du conseil d'établissement de New Horizons en novembre. Elle a remarqué les rénovations qui ont été effectuées dans les salles de bain, dans les salles de cours, à la cafétéria des élèves adultes, aux bureaux du secrétariat, etc.
- Elle mentionne que la cérémonie de graduation du Centre d'éducation aux adultes New Horizons aura lieu le 30 mai.
- Elle ajoute qu'elle a participé aux Portes Ouvertes de l'École secondaire régionale de Richmond.
- La commissaire J. Humenuik mentionne que pour la première fois le programme *Mother Goose* a été implanté au CLC Butler-Farnham.
- Elle mentionne également que la plupart des commissaires ont participé au dernier Symposium. Le travail doit se poursuivre et l'impact sur le rôle et les fonctions des commissaires, particulièrement au Conseil, doit être évalué.

15. CORRESPONDANCE

Le président, M. Murray, mentionne qu'il a reçu (via courriel) un message de Jennifer Maccarone, présidente de l'ACSAQ, à être transmis aux commissaires, au directeur général, directeurs, administrateurs, Service des communications, etc....concernant une infolettre qu'elle aimerait mettre en circulation et dans laquelle les personnes intéressées pourraient relater et partager des histoires positives en lien avec la communauté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M.Seline

Elle souhaite de belles fêtes à tous les membres du Conseil.

Elle remercie également M. Provencher pour l'optimisme qu'il a transmis au sein de la Commission scolaire Eastern Townships durant la période où il a œuvré à la CSET.

17. **VARIA**

Aucun sujet n'a été abordé.

18. **AJOURNEMENT**

Tous les sujets ayant étant épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20 h 37.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

/EC
2017-11-29